

Les présidents de Conseils régionaux Valérie Pécresse (Île-de-France), Carole Delga (Occitanie), Alain Rousset (Nouvelle-Aquitaine), Marie-Guite Dufay (Bourgogne-Franche-

Comté), et François Bonneau (Centre-Val de Loire), avec Lilla Merabet (vice-présidente compétitivité de Grand Est) et Annabel André-Laurent (coprésidente de la commission

développement économique de Régions de France), et des représentants de l'industrie aéronautique, le 19 juin 2019 à l'occasion du Salon du Bourget.



Orientation des jeunes

LES NOUVELLES FRONTIÈRES DE LA COOPÉRATION ÉTAT-RÉGIONS

Clé de la réussite des parcours scolaires puis, plus tard, de l'insertion ou d'une reconversion professionnelle, l'orientation des jeunes occupe une place centrale en matière d'emploi-formation. Et elle mobilise un grand nombre d'acteurs, aux échelons national et local, au point qu'il peut s'avérer complexe de tous les coordonner. Et finalement, de fournir l'information adéquate aux bénéficiaires de ce service public de l'orientation. Un enjeu pourtant essentiel. Pour la première fois, à la rentrée 2019, il incombe aux Régions de délivrer aux jeunes l'information sur les métiers et les formations. L'État conserve le pouvoir de définir la politique d'orientation des élèves et la prise de décision quant à leur orientation et affectation. Conséquence : Éducation nationale et Régions doivent, désormais, travailler ensemble de façon très étroite.



ONISEP : L'ORIENTATION DES JEUNES RÉGIONALISÉE

Les délégations régionales de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Dronisep) voient une partie de leurs compétences, et de leurs personnels, transférée aux Régions, en matière d'orientation. Une nouvelle répartition des rôles qui pose diverses questions, de moyens notamment.

Sophie Massieu

Du nouveau sous le soleil de l'orientation en cette rentrée. Publics scolaires, étudiants et apprentis recevront désormais l'information sur les métiers et les formations des Régions (voir page 13), et non plus de

l'Onisep, jusque-là en charge de ce sujet, au nom du ministère de l'Éducation nationale. C'est là l'une des dispositions de la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel de septembre 2018. Et le 28 mai dernier, cela donnait lieu à la signature d'un accord-cadre par Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, son homologue à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Frédérique Vidal, et François Bonneau, président délégué de Régions de France.

Ce texte visait à préciser la nouvelle répartition des rôles entre Régions et Éducation nationale, à leur permettre de mieux coopérer et de délivrer une information à l'orientation tout au long de la vie scolaire et professionnelle.

Des missions d'information régionalisées

Bilan : l'État conserve la définition de la politique d'orientation des élèves et garde le dernier mot sur leur orientation et leur affectation, dans les filières et établissements. Mais puisque les Régions ont acquis la compétence d'information en matière d'orientation, certains services de l'État sont touchés par une nécessaire réorganisation.

Au premier rang desquels l'Onisep, qui voit ainsi ses missions d'information désormais régionalisées – en matière de diffusion de la documentation et



d'élaboration des publications à portée régionale. *“Le principe est que la Région pourra faire un document et informer soit au travers d'outils, soit par le biais de lieux d'accueil et d'information, détaille Régis Roussel, responsable du département Régions-Europe-International à Centre Inffo. Une Région peut donc faire appel aux agents de l'État, présents dans les Dronisep. Cela doit se faire sur la base du volontariat des agents.”*

Des transferts de personnel qui ont pu faire grincer des dents ici et là. Mais pour Régis Roussel, cela conforte l'existence de l'Onisep qui a, un temps, pu se sentir menacée dans sa survie



Au CIO du Mans Centre.



1. Sollicitée, l'Onisep n'a pas souhaité s'exprimer.



3 QUESTIONS À

Pascal Charvet, ancien directeur général de l'Onisep

“Il faut créer une pédagogie de l'orientation”



Le 28 mai 2019 à Paris, au siège de Régions de France, signature du cadre national de référence par Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, François Bonneau, président délégué de Régions de France, et Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Un Kiosque Onisep, espace dédié à l'information sur les métiers et les formations en CDI.



L'auteur du rapport *Refonder l'orientation*, inspecteur général de l'Éducation nationale, estime que pour bien choisir sa formation, il convient d'être éclairé par une orientation connectée aux besoins du marché de l'emploi, d'aujourd'hui et de demain.

Dans la nouvelle répartition des rôles entre État et Régions, quel doit être le rôle de l'Onisep ?

Elle a devant elle un superbe chantier qui devra permettre aux élèves de travailler sur des données concrètes et réelles. Ils doivent pouvoir connaître la réalité du marché de l'emploi. Et l'Onisep va pouvoir créer les outils,

ou des applications, simples, pour que l'information leur soit accessible, ainsi qu'à leurs enseignants. Elle doit fournir un accompagnement à l'orientation très concret dans les établissements. Il faut y créer une pédagogie de l'orientation. Et sur ce sujet, l'Onisep sera un acteur de premier plan.

Quel sens a selon vous cette réforme qui confie l'information de l'orientation aux Régions ?

Son but est de remettre l'orientation au cœur des territoires. C'est un immense pas en avant. Ignorer les réalités

territoriales conduit à des impasses, dont les adolescents sont les premières victimes.

Selon vous, quel est le principal problème de cette actuelle trop grande déconnexion de l'orientation et des territoires ?

Un trop fort engouement pour des filières saturées. Cela entretient par exemple la dérive vers une surreprésentation des formations aux métiers de services, au détriment des professions industrielles, qui peinent à recruter. Il faut concilier la liberté de choix individuelle avec la sécurisation des parcours.

Propos recueillis par Sophie Massieu

même¹. “Il faudra travailler autrement, et cela est conforme à ce que demande la Commission européenne, qui plaide pour des systèmes éducatifs qui se rapprochent le plus possible du monde économique et des besoins en emploi”, complète-t-il.

Des transferts insuffisants ?

Au total, l'estimation porte à 200 équivalents temps plein le nombre de transferts de personnels. Un décret daté du 4 janvier 2019 précise, en quatre articles, les modalités d'estimation et de répartition entre les collectivités bénéficiaires du droit à compensation des charges de fonctionnement et d'investissement impliqués par ce transfert de



REPÈRES

8,7 MILLIONS DE BÉNÉFICIAIRES

Les nouvelles compétences d'orientation confiées aux Régions se traduisent pour l'Onisep par des transferts de personnels de l'Éducation nationale, issus des délégations régionales de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep) dans les Régions. Ceux-ci à la fois inquiètent certains agents et, dans le même temps, aux yeux de certains analystes, pourraient s'avérer insuffisants, pour délivrer une information de qualité aux 8,7 millions de bénéficiaires (publics scolaires, apprentis, étudiants, etc.). Malgré tout, nombreux sont ceux qui attendent de cette réforme une meilleure coordination des acteurs qui, sans doute, auront à tisser une nouvelle culture commune et de nouveaux modes de coopération.

L'ORIENTATION, UNE MISSION PARTAGÉE

Évolution du partage de compétences État-Régions relatif à l'orientation, suite à la loi du 5 septembre 2018

L'ÉTAT

- >> définit la politique d'orientation des élèves et des étudiants
- >> prend les décisions d'orientation et d'affectation
- >> accompagne les élèves, les étudiants et les apprentis dans leurs choix d'orientation

LA RÉGION

- >> élabore la documentation de portée régionale
 - >> organise des actions d'information sur les formations et les métiers
- >> diffuse l'information nationale et régionale



élabore et diffuse de l'information nationale et des ressources pédagogiques

CADRE NATIONAL DE RÉFÉRENCE

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

- >> Programme annuel ou pluriannuel d'information
- >> Horaire dédié à l'accompagnement à l'orientation
- >> CIO

CONVENTION RÉGIONALE

UNIVERSITÉ ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- >> SCUIO-IP (Service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle)



L'Onisep forme un réseau avec 17 délégations régionales et 28 sites. Éditeur public, il produit et diffuse des collections de guides et de livres, et des outils numériques.

●●● compétences et de personnels. Il prévoit que le calcul des dépenses de fonctionnement se fera selon les sommes engagées dans une période de trois ans, de 2016 à 2018, et ajoute qu'en attendant, le droit à compensation est calculé sur la moyenne triennale des dépenses de l'État de 2015 à 2017. En matière d'investissement, le droit à compensation est calculé sur cinq ans, de 2014 à 2018. Et bien entendu, le montant précis des compensations sera défini au prorata du nombre des personnels transférés région par région. D'aucuns estiment ces transferts insuffisants, et pointent que face à ces 200 équivalents temps plein, ce sont 8,7 millions de bénéficiaires qu'il faut

informer. Et encore ce chiffre n'inclut-il pas les familles et les enseignants. Autre sujet d'inquiétude : que se passera-t-il en cas d'augmentation du nombre de personnels une fois le droit à compensation établi dans une région ? Une expérimentation pourrait rassurer, un temps du moins : la possibilité, pour l'État, de mettre à disposition gracieusement dans les Régions certains de ses personnels de l'Éducation nationale (des centres d'information et d'orientation, CIO, notamment), pour une durée limitée de trois ans.

Orientation pour tous

Une bouffée d'espoir d'avoir des moyens à la hauteur des ambitions, donc. D'autant que partenaires sociaux, État, Régions, ont déjà prouvé qu'en matière d'orientation, ils pouvaient coopérer efficacement. Notamment en confiant à Centre Inffo le développement du portail Orientation pour tous. Aujourd'hui, il compte 3 000 fiches métiers, recense 300 000 actions de formation... Et son enjeu, en touchant tous les publics, est le même que celui de la nouvelle répartition en train de se mettre en place entre Régions et Éducation nationale : faire que l'information en matière d'orientation appropriée arrive à la bonne personne, au bon moment et au bon endroit. ●

METTENT EN ŒUVRE LEURS NOUVELLES COMPÉTENCES

Les Régions se voient confier l'orientation des jeunes. Un petit pas vers une plus grande autonomie en matière d'adéquation des formations aux besoins du marché de l'emploi ? Globalement optimistes à ce sujet, elles se saisissent de cette nouvelle prérogative chacune à sa manière et selon ses traditions antérieures de collaboration avec les services de l'État.

Sophie Massieu



reconnaissance de l'existence d'un service public régional d'orientation, qui leur permet de coordonner les actions dans ce domaine.

La loi de 2018 ne leur donne pas entière satisfaction, puisqu'elles ne se voient pas reconnues pleinement compétentes en matière d'orientation, mais uniquement en matière d'information à l'orientation. Dans le même temps, cette loi leur retirait le pouvoir sur l'apprentissage, confié aux branches professionnelles, ce qui, pour certains, représente un paradoxe. Pour autant, elles se saisissent du sujet et chacune le fait à sa manière.

“Mobilisation générale”

En Nouvelle-Aquitaine, la coopération entre État et Région s'ancre dans une histoire déjà ancienne. Dans un programme baptisé Cap métiers, ils travaillent déjà main dans la main pour informer les jeunes sur métiers et formations depuis une dizaine d'années, aime à rappeler le président du Conseil régional, Alain Rousset. Il confie avoir attendu cette réforme de longue date : *“Sur les territoires, nous rencontrons des difficultés de recrutement, des ruptures d'apprentissage, des décrochages scolaires et des problèmes sociaux... Et donc, l'orientation est un enjeu capital.”* Il en appelle à une *“mobilisation générale”*, des enseignants aux expositions que pourront organiser les Régions dans les lycées, en passant par les témoignages de professionnels que la Nouvelle-Aquitaine entend valoriser et promouvoir, notamment pour débarrasser les emplois industriels de leur mauvaise image.

Même volonté de mobilisation collective en Centre-Val-de-Loire. La Région a compté parmi les chefs de file lors de la mise en place du service public régional de l'orientation. Forte de cette coopération ancienne, sitôt les nouvelles compétences régionales formalisées par l'accord-cadre ●●●

Élaborer un document de portée régionale, organiser des actions d'information sur les formations et les métiers, diffuser l'information nationale et régionale... L'accord national signé en mai dernier entre Régions de France et le ministère de l'Éducation nationale précise les nouvelles compétences régionales en matière d'information sur les métiers et les formations. Ce texte doit être décliné en conventions régionales académiques d'ici à la fin de l'année.

Les Régions auront dû attendre la loi de septembre 2018. Elles qui, depuis 2004, dans le cadre des lois de décentralisation, réclamaient la compétence en matière d'orientation. Ce que refusait l'État. Tout juste avaient-elles obtenu, en 2014, la

Le président délégué de Régions de France et président de la Région Centre-Val-de-Loire, François Bonneau, ici aux côtés des représentants de Régions de France, lors d'une conférence de presse, le 8 novembre 2018.



“ Permettre une articulation réussie entre les goûts et talents individuels et les réalités économiques et professionnelles ”

●●● de mai dernier, elle a, le 28 juin 2019, réuni tous les acteurs de la formation pour lancer sa Fabrique de l'orientation. Les 150 participants ont eu à réfléchir aux nouvelles compétences régionales et à la façon dont ils les déclineront sur leur territoire. Le mot d'ordre était la co-construction : *“Notre objectif consistait à définir ensemble comment nous allions agir, de concert, et non à imposer une vision des choses”*, précise François Bonneau, président de la Région. Multiples sur le territoire, à l'échelle des bassins d'emploi, elles auront pour mission de créer *“un rapport refondé entre les jeunes d'une part, le monde social et économique de l'autre”*, ambitionne François Bonneau, qui souligne aussi la nécessité de coller aux évolutions des métiers. *“L'orientation doit permettre cette articulation réussie entre les goûts et talents individuels et les réalités économiques et professionnelles.”* Et les Régions lui semblent armées pour cela, elles qui piloteront l'ensemble des acteurs, pour les rendre plus complémentaires.

En Normandie, dès juin dernier également, le choix a été fait, pour faire ce même travail commun, de créer une agence régionale de l'orientation et des métiers. La collectivité territoriale prévoit d'y investir 4 millions d'euros et là encore, elle a été construite, et ses priorités définies, en concertation avec les acteurs locaux. Elle ouvrira ses portes en janvier 2020. *“Cette agence nous a semblé la meilleure réponse en matière de gouvernance pour associer tous les acteurs*, explique le vice-président de la Région, David Margueritte. *Nous la voulons souple, réactive et la plus territorialisée possible pour développer une offre de proximité.”* Le bon échelon lui semble être l'intercommunalité, en matière de proximité.

Un premier pas

Dans ces trois Régions, les élus estiment que la coopération entre les différents acteurs de l'orientation s'annonce bonne, et que cela permettra de mieux répondre aux besoins des marchés de l'emploi.

Le Congrès des Régions de France, les 30 septembre et 1^{er} octobre prochains, réservera une part de ses travaux au sujet de l'orientation. *“Une dynamique s'est enclenchée depuis les mois d'avril-mai derniers, l'enjeu, pour toutes les Régions, étant moins de développer une nouvelle information, que de l'organiser et la rendre visible”*, commente Jean Rainaud, conseiller éducation à Régions de France.

Gageons que, ce premier pas accompli dans la gestion de l'information, les Régions revendiqueront à nouveau de se voir confier l'orientation dans son ensemble, d'autant qu'elles gèrent les lycées et investissent beaucoup en matière de transports et de mobilité des étudiants. ●

Le président de la commission formation de Régions de France et vice-président chargé de la formation de Normandie, David Margueritte, aux côtés de Christelle Morancais, présidente de la Région Pays de la Loire.

